Zeitschrift: Revue Militaire Suisse

Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse

Band: 10 (1865)

Heft: 10

Rubrik: Nouvelles et chronique

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 28.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

bre d'équipements de cheval nécessaires pour l'enseignement de l'équitation, le département a l'honneur de vous aviser, complémentairement à sa circulaire nº 408, II, 4, a, du 16 mars dernier, de bien vouloir donner l'ordre aux officiers d'artillerie, de cavalerie et aux commandants et majors d'infanterie qui doivent se trouver le 14 courant à Thoune, de prendre leur équipement de cheval lors même qu'ils n'amèneraient pas de cheval avec eux.

Agréez, etc.

Le Chef du département militaire fédéral, C Fornerod.

NOUVELLES ET CHRONIQUE.

Sur la proposition du département militaire fédéral, le Conseil fédéral a décidé d'établir une commission pour discuter la question de savoir s'il y a lieu de s'occuper du système des armes se chargeant par la culasse. Les membres de cette commission sont :

MM. le colonel fédéral Herzog, à Aarau;
"Wurstemberger, à Berne;
le lieutenant-colonel Welti, à Aarau;
"Merian, à Bàle;
"van Berchem, à Crans (Vaud).

Genève. — † Le 3 mai est mort M. le commandant Diringer, ancien instructeur-chef des milices du canton de Genève, à l'âge de 46 ans.

M. Diringer était un homme au caractère loyal et modeste, et que ses connaissances militaires avaient fait estimer de tous ceux qui s'étaient trouvés en relation avec lui comme soldats, sous-officiers ou officiers.

Sous-lieutenant en 1844, M. Diringer n'avait eu qu'un lent avancement, aussi peu proportionné à ses services qu'à la position faite par le canton à un officier instructeur de son mérite. Ces circonstances, aussi bien que le désir de développer son éducation militaire, l'avaient engagé à entrer comme capitaine, lors de la guerre de Crimée, dans la légion suisse au service d'Angleterre, laquelle, à son grand désappointement, se trouva licenciée l'année suivante sans avoir vu le feu. De retour à Genève, Diringer fut promu en 1861 au grade de chef de bataillon. Il avait été appelé en 1860 à remplir au département militaire des fonctions qui permettaient de recourir à son expérience pour l'instruction de l'infanterie, et avait quitté pour ce poste les fonctions de chef de gare au Locle, où il a laissé les meilleurs souvenirs.

- Vaud. Le Conseil d'Etat a nommé M. le capitaine S. Carrard, à Echallens, major du bataillon 112 de réserve fédérale, et M. Is. Perrin, précédemment capitaine aide-major du 112° bataillon de réserve fédérale, capitaine aide-major du 10° bataillon d'élite.
- Dans sa séance du 28 avril, le Conseil d'Etat a ratifié la convention conclue entre le département militaire et la commune de Lausanne, pour la création d'une place de tir à la Ponthaise, près Lausanne.

— Des examens cantonaux aux places d'officiers de sapeurs du génie auront lieu le 3 juillet prochain, à Lausanne.

Nous rappelons à ce propos que des examens cantonaux d'aspirants d'artillerie ont lieu aujourd'hui même.

trait aux sciences militaires et dont un exemplaire lui est envoyé

La Revue militaire suisse rend compte de tout ouvrage ayant

franco.

Nous avisons nos abonnés du canton de Vaud que nous leur avons expédié il y a quelques jours le compte rendu du Département militaire de ce canton pour 1864. Nous avons pris la liberté de faire exception pour ceux qui, par leur position officielle, étaient appelés à en recevoir communication d'autre part.

Nos abonnés du reste de la Suisse qui désirent en recevoir un exemplaire doivent nous en adresser la demande

La Revue militaire suisse paraît le 1^{er} et le 15 de chaque mois. Elle publie en supplément, le 15 de chaque mois, une Revue des Armes spéciales.

Conditions d'abonnement: Pour la Suisse, franc de port, 7 fr. 50 c. par an; 2 fr. par trimestre. Pour l'Etranger, franc de port, 13 fr. par an; 4 fr. par trimestre. — Turquie et Valachie, franc de port, 20 fr. par an. — Numéros détachés: 40 centimes par numéro. — Remise aux libraires.

Les demandes d'abonnement pour l'étranger peuvent être adressées à M. TANERA, libraire-éditeur, rue de Savoie, 6, à Paris. Celles pour l'Italie à MM. Bocca, frères, libraires de S. M., à Turin.

Pour tout ce qui concerne l'Administration et la Rédaction s'adresser au Comité de Rédaction de la Revue militaire suisse.

EDROUGE.

Il vient de paraître :

QUELQUES CONSIDÉRATIONS

SUR LES

ARMES A FEU PORTATIVES

se chargeant par la culasse

(AVEC PLANCHE)

par

W. van BERCHEM,

lieutenant-colonel fédéral.

Paris, Ch. TANERA, éditeur.

Pour l'Etranger, en vente à Paris chez Ch. TANERA, éditeur, librairie pour l'art militaire, les sciences et les arts, rue de Savoie, 6.

Pour la Suisse, en vente à Genève chez Joël Cherbuliez; à Lausanne chez Delafontaine & Rouge et chez Martignier & Chavannes; à Neuchâtel chez Delachaux & Sandoz; à Berne chez Dalp & Jent & Gassmann.